

## Réunion Commission enfance jeunesse 26 septembre 2022, 20h centre de loisirs des Cabannes

---

Personnes présentes : Marie Urrutiaguer, Nathalie Mulet, Delphine Pinczon du Sel, Mailis Martinsse, Hélène Jaussaud, Thomas Brabant-Chaix, Jean Ariza, Laurent Deshayes, Cathy Tressols, Sandrine Barrau, Patrick Lavagne, Isabelle Perechodor, Evelyne Garres

Personnes excusées : M.Dagada

### Ordre du jour :

1<sup>ère</sup> partie animée par Isabelle Perechodor

- Bilan des vacances du centre de loisirs
- Chiffres et fréquentation du centre
- Organisation générale de la structure
- Difficultés rencontrées

2<sup>ème</sup> partie

Point sur les attentes des membres de la commission enfance jeunesse

- Utilité et pouvoir de la commission
  - Projets en cours et à venir
- 

La réunion commence par un tour de table où chaque participant se présente.

Le bilan de l'été du centre de loisirs est énoncé à l'assemblée. (cf Bilan été 2022). Le bilan est observé et commenté. Certains parents n'habitent pas sur la 4C mais travaillent sur le territoire. Mme Barrau questionne le groupe sur la priorisation des places. Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Pinczon du Sel s'interroge sur la gestion des places attribuées au centre de loisirs et l'absence de planning. Un programme rassure les familles. Des thématiques ont été faites à la semaine. Un élu répond qu'un centre de loisirs n'est pas une garderie, il est questionné auprès de l'assemblée le sens du mot centre de loisirs. Qu'entendons-nous par centre de loisirs ?

M.Lavagne explique la convention passée avec la CC QRGa pour faciliter l'accueil des enfants de la 4C sur ses structures. Nos familles doivent bénéficier des mêmes tarifs que celles de QRGa.

Des questions autour de la communication du lancement des inscriptions au centre de loisirs sont ensuite posées. Mme Martinsse demande si une présentation du centre de loisirs est réalisée avant les vacances. Les agents du centre de loisirs répondent qu'une présentation personnalisée est faite lorsque les parents laissent leurs enfants au centre de loisirs.

### **Désistements au centre de loisirs**

Il est demandé s'il y a eu des désistements durant ces vacances et effectivement il y a en a eu. Généralement les parents prévenaient par mail ou téléphone. Si l'annulation n'est pas faite 48h avant, les parents sont facturés. Environ 200 mails ont été échangés pour cette période des

vacances d'été 2022. Mme Tressols précise que les annulations sont monnaie courante au centre de loisirs.

### **Difficultés matérielles**

Le problème de four revient à plusieurs reprises. Il n'est pas possible d'allumer les deux fours en même temps sans faire disjoncter le compteur électrique. L'astuce est d'allumer un four après l'autre. Comme énoncé dans le bilan, les problèmes des locaux sont évoqués. Dans le but de répondre aux remarques, M.Lavagne demande la liste complète du matériel à renouveler et à améliorer afin de pouvoir quantifier et partir sur des améliorations.

M.Brabant-Chaix ajoute qu'avec une équipe professionnelle stable on peut partir sur du matériel durable.

### **Fréquentation de la structure**

Mme Martinsse demande si les enfants sont accueillis à la demi-journée, ou à la journée. Il est demandé ce que précise le règlement intérieur. Mme Garres répond que le règlement intérieur a été rédigé dans l'urgence lorsque le centre de loisirs a été repris par la 4C.

La réservation obligatoire d'une place sur une journée entière est évoquée afin d'alléger la charge de surveillance des animateurs. Une personne donne l'exemple d'enfants venus une demi-journée. La logistique peut également être gérée plus facilement. Les enfants venant sur une demi-journée ont du mal à s'intégrer au groupe et ne peuvent pas suivre l'ensemble des animations. A contrario, la demi-journée laisse la possibilité aux parents travaillant en soirée de profiter d'une matinée en compagnie de leur enfant lors de leur jour off.

Mme Pinczon du Sel demande si la fréquentation est la même que les autres années. Mme Garres répond que les chiffres sont similaires d'une année sur l'autre.

### **Gestion du centre de loisirs**

Par la suite, les temps de préparation des animations sont abordés. La conception des animations prend du temps et semble n'être pas comptée sur le temps de travail. Une demi-journée de travail a été organisée avant les grandes vacances. Il est également précisé que la formation des stagiaires et leur suivi demandent de la disponibilité de la part de la directrice.

L'entretien des locaux est maintenant assuré par un agent de la 4C un jour par semaine. Les animateurs font également du ménage en fin de journée.

Le salaire des animateurs est évoqué, certains étant sur des emplois annualisés, d'autres sur un contrat d'engagement éducatif.

Des parents ont fait remonter la facture élevée reçue en septembre. Echelonner la facturation est-il envisageable ? Mme Garres, gérant les facturations, précise qu'elle a eu les données de fréquentation seulement fin août et n'a pu faire autrement.

### **Enfants en situation de handicap**

Le cas d'enfants en situation de handicap (trouble autistique...) est discuté. Ces enfants demandent un accompagnement personnalisé pour les aider à bien vivre en collectivité.

M.Lavagne parle du SIAM (service inclusion accueil mineurs) qui peut proposer un accompagnement pour les enfants en situation de handicap.

« Sur le département le Pôle Ressources Handicap Enfance et Famille du Tarn (PRH 81) est né d'une volonté partagée par la Caf du Tarn et ses partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Mutualité Sociale Agricole, CPAM, Éducation Nationale et Agence Régionale de Santé) dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles. Il a pour vocation de faciliter l'inclusion des enfants tarnais en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors temps scolaire. » Plaquette de la structure en pièce-jointe.

<https://www.prh81.fr/qui-sommes-nous-prh-81>

### **Un besoin d'accueil des enfants sur Vaour le mercredi ?**

Une élue du Causse se questionne sur les modes de garde le mercredi sur le territoire. Suite à un rapide sondage auprès des parents du Causse, 10 familles sur 30, seraient intéressées par un mode de garde le mercredi. M.Brabant-Chaix demande la démarche à suivre pour engager une réflexion autour de l'accueil du mercredi après-midi sur le Causse. Mme Pinczon du Sel demande une idée de l'échéance. Il est d'abord nécessaire de faire une étude de besoins plus approfondie. (Âge, fréquentation, repas...)

M.Lavagne précise qu'actuellement la 4C est en attente du retour de la DSDEN sur le PEDT. (Projet éducatif de territoire).

### **Suites à donner pour le centre de loisirs :**

- Concernant le manque de places ponctuel au centre de loisirs des Cabannes, les parents peuvent se tourner vers le jardin d'enfants de Milhars. Une communication dans ce sens pourrait être renforcée aux prochaines vacances.
- **Le règlement intérieur du centre de loisirs doit être « révisé ». L'attribution des places et la présence d'enfants sur une demi-journée doit être tranchée.** Les agents en charge de la direction et les élus référents devront ainsi convenir d'un document commun pour s'harmoniser. Le projet éducatif et le projet pédagogique sont aussi à mettre à jour.

### **Suite de l'ordre du jour**

La 2<sup>ème</sup> partie de l'ordre du jour n'a pas pu être entièrement abordée dû à l'heure avancée de la soirée. La commission se réunira le 15 novembre à 18h pour échanger sur les autres points. Le questionnaire à destination des parents des écoles de Penne/Vaour sera aussi évoqué.

Ordre du jour proposé :

- Validation du compte rendu de la dernière commission enfance-jeunesse et suite à donner au règlement intérieur
- Point sur les attentes des membres de la commission enfance jeunesse
- Utilité et pouvoir de la commission
- Projets en cours et à venir